

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-sixième session ordinaire

Les 6 et 7 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1207(XXXVI)

Original : anglais

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET CULTUREL (ECOSOCC)**

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC)

INTRODUCTION

1. Dans les rapports précédents, nous avons souligné la nécessité d'un transfert harmonieux et rapide du Secrétariat de l'ECOSOCC de la Commission de l'Union africaine à la République de Zambie, conformément à la décision de l'Assemblée de l'UA (Assembly/AU/Dec.4 (XXVI)), qui a approuvé l'offre de la République de Zambie d'accueillir le Secrétariat de l'ECOSOCC et a chargé la Commission de l'Union africaine de travailler avec la Zambie à sa mise en œuvre. Par conséquent, notre principale préoccupation pour la période considérée était d'accomplir les processus administratifs et opérationnels requis pour assurer la relocalisation physique du Secrétariat à Lusaka en Zambie et la transition réussie vers les opérations du programme à partir de Lusaka. Par conséquent, un effort concerté a été investi pour assurer la disponibilité des locaux proposés à Lusaka ainsi que le recrutement et le déploiement de personnel pour servir au sein du Secrétariat.

2. En outre, la période considérée a vu l'instauration de la 3e Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC et l'élection de ses divers comités sectoriels; les efforts préliminaires pour développer un mécanisme d'accréditation harmonisé pour les organisations de la société civile (OSC); le début d'une étude approfondie de l'ECOSOCC comme base de la réforme de l'organe; et un programme accéléré pour la création et l'opérationnalisation des chapitres nationaux de l'ECOSOCC dans les États membres de l'Union africaine.

3. Le présent rapport met en évidence les principales activités de l'ECOSOCC d'un point de vue opérationnel avant de procéder à une mise à jour des réalisations programmatiques pour la période considérée.

SECTION I: MISES À JOUR OPÉRATIONNELLES

Délocalisation du Secrétariat de l'ECOSOCC en République de Zambie.

4. Suite à la décision de l'Assemblée (Assembly/AU/Dec.4 (XXVI)), la Commission de l'Union africaine, avec le soutien du gouvernement de la Zambie, a accéléré le processus de réinstallation du Secrétariat de l'ECOSOCC à Lusaka (Zambie). Le processus de réinstallation a été initié avec l'élaboration des implications financières, structurelles et juridiques associées; la modification de l'article 14 des statuts de l'ECOSOCC qui régit l'emplacement du Secrétariat et, finalement, la signature de l'accord de siège entre l'Union africaine et la République de La Zambie en marge du sommet de l'Union africaine à Nouakchott, Mauritanie, en juillet 2018.

5. À la suite des processus ci-dessus, le recrutement du personnel a été lancé. Les nominations du chef du secrétariat et du chef des programmes ont été finalisées respectivement à la fin du troisième trimestre et au début du quatrième trimestre 2019. Les deux employés recrutés ont dirigé le processus de réinstallation. Le recrutement du reste du personnel est en cours. Le Conseil rappellerait qu'une structure administrative officielle comprenant vingt-sept (27) postes a été approuvée par les

organes directeurs de l'Union. Au moment de la publication du rapport, seize (16) postes ont été recrutés par voie de concours et sont à divers stades de déploiement à Lusaka, en Zambie, pour démarrer les opérations du secrétariat.

6. Il convient de noter que le gouvernement zambien, conformément aux dispositions de l'accord de siège, a fourni du mobilier et du matériel de bureau au Secrétariat, qui est actuellement hébergé dans le nouveau complexe gouvernemental de Lusaka. Cependant, lors de la mission d'évaluation finale menée par la Commission de l'UA en novembre 2019, des inquiétudes ont été exprimées quant à l'adéquation globale de l'infrastructure physique en termes d'aptitude à l'usage pour une installation de l'Union africaine. À la lumière de ces observations, l'équipe d'évaluation et le gouvernement de la Zambie se sont mis d'accord sur un plan à court, moyen et long terme pour les locaux. Plus précisément, il a été convenu que le Secrétariat resterait dans les locaux actuellement fournis à titre de mesure temporaire pour une période de 12 mois se terminant en décembre 2020, date à laquelle le gouvernement aura identifié et sécurisé une installation autonome - qui est plus en ligne avec des spécifications standard pour les installations régionales de l'Union africaine – pour héberger le Secrétariat en attendant la mise à jour du plan à long terme qui implique la construction d'une installation permanente pour le Secrétariat.

7. La délocalisation du secrétariat connaît un autre défi majeur en ce qui concerne la dotation budgétaire limitée pour le soutien opérationnel, y compris la manque des ressources pour l'achat de véhicules et de matériel de bureau pour faciliter le bon fonctionnement des travaux. Le Secrétariat a un besoin urgent de soutien dans les domaines ci-dessus par le biais d'une mesure budgétaire supplémentaire ou d'une réattribution de certains coûts opérationnels approuvés dans le budget 2020 - ou les deux - afin d'aider à atténuer les énormes défis opérationnels auxquels le nouveau Secrétariat est confronté.

8. Le rapport complet de la mission d'évaluation finale à Lusaka, y compris ses recommandations et son plan de mise en œuvre conjoint approuvé par l'Union africaine et le gouvernement de la Zambie, figure à l'annexe I.

Élection de la 3e Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC

9. L'article 5 (5) des statuts de l'ECOSOCC stipule que les membres de l'ECOSOCC ont un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une seule fois. Conformément à cette disposition, le mandat de la 2e Assemblée générale permanente précédente a expiré en décembre 2018. En conséquence, des élections statutaires ont été organisées pendant la période considérée pour devenir membre de la 3e Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC, pour un nouveau mandat de quatre ans prenant fin en 2022. La nouvelle Assemblée générale a ensuite élu les membres des sous-organes directeurs de l'ECOSOCC, y compris le Comité permanent, le Comité de vérification des pouvoirs et le Comité d'éthique et de discipline.

10. Il convient de noter que l'organe s'inquiète beaucoup de la capacité technique de certains membres élus, qui, dans de nombreux cas, a été compromise par la nécessité de respecter les règles électorales concernant la géographie, le sexe et d'autres considérations. L'Assemblée générale a par conséquent recommandé

l'adoption de critères d'éligibilité fondés sur les compétences techniques pour l'élection des OSC à l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, afin de fournir la plateforme pour l'élection des personnes les plus techniquement compétentes dans l'organe qui sont en mesure d'exécuter le mandat statutaire de l'ECOSOCC pour fournir des conseils d'experts et une contribution technique aux programmes et politiques de l'Union.

SECTION II: MISES À JOUR DU PROGRAMME

Opérationnalisation des comités sectoriels de l'ECOSOCC

11. L'une des principales réalisations programmatiques de l'ECOSOCC au cours de la période considérée est le renforcement des capacités des dix comités sectoriels. L'article 11 des Statuts de l'ECOSOCC reconnaît les comités sectoriels de cluster comme les principaux mécanismes opérationnels de l'ECOSOCC qui formuleront des avis et apporteront leur contribution aux politiques et programmes de l'Union africaine; et ainsi relier le travail de l'Union africaine à celui des citoyens africains dans tous les domaines.

12. Le Conseil rappellerait que malgré son importance capitale, ni l'Assemblée intérimaire de l'ECOSOCC (2005-2008) ni la 1ère Assemblée générale permanente (2008-2012) n'ont pu activer ou opérationnaliser les clusters sectoriels. La 2e Assemblée générale permanente, consciente de ce déficit, a pris l'initiative de le corriger en établissant un cadre de fonctionnement des clusters au sein de l'organe. Ces travaux ont été accélérés et renforcés au cours de la période considérée grâce aux efforts conjoints du Secrétariat et des dirigeants élus de l'organe; qui ont tous œuvré pour soutenir la création et le fonctionnement de comités sectoriels en tant que partie intégrante des travaux de l'organe.

Développement d'un mécanisme harmonisé pour l'accréditation des OSC auprès de l'UA

13. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a commencé la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif demandant à l'ECOSOCC d'élaborer un mécanisme d'accréditation harmonisé pour les OSC souhaitant interagir avec l'Union africaine. En tant qu'étape initiale du processus de mise en œuvre, le Secrétariat a lancé une consultation technique pour engager un consultant expert afin d'élaborer un cadre d'accréditation harmonisé définissant les modalités spécifiques qui régiraient la manière dont les OSC recevraient l'accréditation pour engager tout organe, institution ou agence technique spécialisée de la Union Africaine.

14. Cependant, l'ECOSOCC a le regret d'informer le Conseil que le consultant à qui le contrat a été attribué, le professeur Pius Adesanmi, universitaire nigérian et directeur de l'Institut d'études africaines de l'Université Carleton au Canada, a été victime du tragique vol 302 d'Ethiopian Airlines, qui a été impliqué dans un accident mortel le 3 mars 2019. Le professeur Adesanmi était en route pour Nairobi pour présenter sa méthodologie et son plan de travail aux parties prenantes lors de l'atelier de démarrage du projet. L'organe tout entier saisit cette occasion pour réitérer ses plus sincères condoléances à la famille du professeur Adesanmi, qui était un formidable panafricaniste et un contributeur important aux travaux de l'ECOSOCC et

de l'Union africaine dans son ensemble. Cet incident tragique a laissé les travaux du cadre d'accréditation incomplets; et l'organe souhaite demander l'appui du Conseil et d'autres organes directeurs de l'Union pour disposer des ressources supplémentaires nécessaires à la reprise de la mise en œuvre compte tenu de son importance stratégique pour l'Union.

Intégration de la participation des OSC aux programmes de l'UA

15. Le mandat fondamental de l'ECOSOCC en tant qu'organe consultatif est de fournir une contribution technique de haut niveau aux programmes et politiques de l'Union africaine. Au cours de la période considérée, l'ECOSOCC s'est efforcé d'insuffler une tradition de «société civile d'abord» dans les procédures et processus de l'UA afin de garantir que la société civile dispose de l'espace nécessaire pour contribuer au programme de développement et d'intégration en cours de l'Union. L'ECOSOCC reconnaît pleinement que la participation intégrale des acteurs non étatiques aux affaires de l'Union est impérative si l'UA doit concrétiser son engagement fondateur d'être une Union centrée sur le peuple et conduite par le peuple.

16. À cet égard, l'ECOSOCC continue de travailler avec diligence par le biais de ses comités sectoriels, de ses chapitres nationaux et de sa programmation générale pour créer et développer des plateformes permettant aux OSC de contribuer, de défendre, de participer et de fournir des contributions aux principales initiatives continentales. En préparation du thème de l'UA de l'année 2020 sur le silence des armes à feu en Afrique, l'ECOSOCC a été particulièrement actif dans la mise en œuvre de la formule Livingstone, qui fournit des recommandations sur le rôle de la société civile dans la réalisation des questions de paix et de sécurité sur le continent. L'organe a également créé des plateformes de consultation technique des OSC sur des questions émergentes telles que la migration, les flux financiers illicites, le changement climatique et l'économie bleue, la zone de libre échange continentale (ZLECA), la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA); le rôle du genre dans le financement d'entreprises sur le continent et bien d'autres.

17. Dans toutes ces consultations et engagements, l'ECOSOCC fournit un vivier d'experts qui sont actifs dans les divers domaines thématiques au niveau national, régional ou continental pour générer des contributions fondées sur des données factuelles basées sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la communauté de la société civile.

Création de chapitres nationaux de l'ECOSOCC

18. Les chapitres nationaux de l'ECOSOCC constituent une structure critique au sein de l'organe étant donné qu'ils sont l'un des mécanismes les plus visibles et les plus efficaces pour refléter le travail de l'organe et celui de l'Union africaine dans son ensemble au niveau de chaque État membre. Actuellement, il existe des chapitres nationaux de l'ECOSOCC actives dans 21 États membres de l'Union; et le Secrétariat continue d'accorder la priorité à l'expansion de ces structures dans les 55 États membres pendant la durée de la présente Assemblée générale.

19. Un défi majeur affectant la pleine opérationnalisation des chapitres nationaux est l'insuffisance des fonds pour soutenir leurs activités au niveau des pays. À cette fin, l'organe demande le soutien des organes directeurs de l'Union pour approuver des lignes budgétaires spécifiques au sein du budget de l'ECOSOCC afin de permettre à l'organe de soutenir le travail critique des chapitres nationaux au niveau des pays. Cela est particulièrement crucial étant donné que les chapitres nationaux constituent la plate-forme appropriée où la société civile au sein des États membres de l'Union africaine peut contribuer directement et de manière significative aux initiatives de développement en cours de l'Union, y compris les programmes phares de l'Agenda 2063 ainsi que des initiatives continentales stratégiques telles que la ZLECA, le Protocole sur la libre circulation des personnes et d'autres politiques continentales.

Étude approfondie sur l'efficacité de l'ECOSOCC

20. Conformément à la décision EX.CL/Dec.849 (XXV) du Conseil exécutif, une étude approfondie de l'ECOSOCC concernant son fonctionnement depuis sa création a été entreprise pour interroger l'efficacité de l'organe. L'objectif principal de l'étude était de fournir des recommandations appropriées, conformément aux réformes en cours de l'UA, sur les voies et moyens de réorganiser les opérations de l'organe qui lui permettraient de s'acquitter plus efficacement de son rôle consultatif. L'étude a utilisé une méthodologie inclusive et participative qui comprenait des consultations avec toutes les parties prenantes clés, y compris le COREP, les OSC au sein et en dehors de l'ECOSOCC, d'autres organes de l'UA et les départements opérationnels de l'AUC.

21. Le rapport détaillé de l'étude devrait être présenté aux organes directeurs de l'Union pour examen lors de la réunion de coordination de l'UA en juillet 2020; après validation par les parties prenantes. Cependant, les résultats préliminaires indiquent la nécessité de réformes importantes à plusieurs niveaux, y compris une révision des statuts, une redéfinition des critères d'adhésion pour garantir la capacité technique des membres, un soutien budgétaire accru pour permettre la participation effective de l'organe dans toute la gamme des programmes de l'Union africaine et l'harmonisation de la structure administrative du Secrétariat pour la rendre cohérente avec les autres organes de l'UA.

SECTION III: ALLANT DE L'AVANT

22. Avec la transition vers un Secrétariat autonome à Lusaka et le recrutement d'un personnel entièrement dédié, l'ECOSOCC a le potentiel de s'imposer en tant qu'organe pleinement opérationnel de l'Union africaine avec la capacité de s'acquitter pleinement de son mandat de fournir des conseils au sujet des politiques et des programmes de l'Union africaine. Cependant, un certain nombre de défis importants demeurent, dans l'immédiat, qui risquent de compromettre les avantages programmatiques potentiels du Secrétariat.

23. La première d'entre elles est liée au recrutement en cours de personnel. En raison de contraintes institutionnelles qui ont finalement retardé le recrutement d'environ neuf (9) agents initialement prévus pour le déploiement en 2019, l'organe a subi la perte du budget initialement approuvé pour les frais de recrutement de ces agents. Les demandes répétées de reconduction de ces ressources en 2020 n'ont pas

abouti, obligeant ainsi l'utilisation de l'enveloppe budgétaire 2020 de l'organe pour couvrir les coûts de recrutement du personnel initialement prévu pour le recrutement en 2019. L'effet d'entraînement est par conséquent que l'organe ne retient pas de ressources pour financer son plan de recrutement pour 2020 et 2021; ce qui risque de priver effectivement le Secrétariat de nouveaux employés avant même qu'il n'ait pu commencer ses opérations.

24. Deuxièmement, la portée des opérations de l'ECOSOCC a augmenté de façon exponentielle avec la transition vers un nouveau secrétariat et l'intégration de nouveaux membres du personnel. Malheureusement, l'allocation budgétaire pour les opérations et les programmes est restée au même niveau qu'elle l'était lorsque le Secrétariat a été rattaché à la Commission de l'Union africaine sans personnel à plein temps. En conséquence, l'impact du nouveau Secrétariat risque d'être gravement compromis étant donné le manque de ressources pour correspondre à son champ d'application et de programme largement élargi.

25. Enfin, des défis importants sont inhérents aux locaux physiques à partir desquels le Secrétariat doit opérer à Lusaka. Ces difficultés ont été traitées en détail dans le rapport de la mission d'évaluation finale de l'Union africaine à Lusaka en novembre 2019; et qui figure à l'annexe I du présent rapport.

SECTION IV: RECOMMANDATIONS

26. Relativement aux défis identifiés ci-dessus affectant le recrutement initial de personnel pour 2020 et l'efficacité opérationnelle du Secrétariat, il est recommandé que le COREP autorise une mesure budgétaire supplémentaire unique pour soutenir les coûts de recrutement et de déploiement du personnel, et doter le Secrétariat de ressources opérationnelles essentielles, notamment des véhicules et du matériel de bureau.

27. En ce qui concerne la nécessité générale d'aligner les ressources opérationnelles et programmatiques sur le champ d'application nouvellement élargi du Secrétariat, il est recommandé qu'une dérogation spéciale soit accordée par les organes directeurs, pour que le Secrétariat de l'ECOSOCC reçoive une dérogation, pour sa proposition de budget 2021, à la limite de 5% sur les augmentations des propositions budgétaires pour lui permettre de présenter un budget qui soit réaliste de sa nouvelle situation et qui puisse mieux refléter la portée élargie des responsabilités du programme.

28. Enfin, il est proposé que l'UA et le gouvernement de la Zambie accélèrent les mesures en vue de la relocalisation du Secrétariat intérimaire dans un établissement autonome et s'engagent à établir une feuille de route précise et limitée dans le temps pour réaliser cette transition avant décembre 2020, conformément au plan de transition commun convenu entre les deux parties. Ce résultat fournira une solution à un certain nombre de défis actuels qui sont inhérents à l'emplacement des locaux provisoires sur un étage partagé dans un immeuble à locataires multiples. En plus de permettre à l'UA d'effectuer les mises à niveau de sécurité nécessaires pour un bureau de l'Union africaine, une installation autonome fournira un environnement de travail plus propice et sera plus adaptée à un organe de l'Union africaine; et, plus important

encore, être plus cohérent avec l'accord conclu entre l'UA et la République de Zambie lors de la mission d'évaluation initiale sur laquelle l'accord de siège a été signé.

29. Le plan de transition conjoint convenu entre l'Union africaine et le gouvernement de la Zambie à la fin de la mission d'évaluation finale à Lusaka en novembre 2019 est joint en annexe II au présent rapport.

□ *Fin du rapport* □

Annexes:

- **Annexe I:** *Rapport de la mission d'évaluation finale à Lusaka, novembre 2019*
- **Annexe II:** *Plan de transition conjoint du Secrétariat de l'ECOSOCC approuvé par l'Union africaine et le gouvernement de la Zambie.*

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

SC26125 – 56/2/15

EX.CL/1207(XXXVI) Annexe 1

Original : anglais

RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION FINALE À LUSAKA

RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION FINALE À LUSAKA NOVEMBRE 2019

1. INTRODUCTION:

La décision de la Conférence de l'UA (*Assembly/AU/Dec.4(XXVI)*) a accueilli favorablement et soutenu l'offre de la République de Zambie d'accueillir le Secrétariat de l'ECOSOCC ; et a chargé la Commission de l'Union africaine de collaborer avec la Zambie pour définir les implications juridiques, structurelles et financières de la réinstallation.

Après l'élaboration des incidences juridiques, financières et structurelles de la réinstallation, une équipe pluri-départementale a entrepris une première mission d'évaluation (dates à confirmer) à Lusaka (Zambie) conformément à la pratique institutionnelle habituelle relative à la création de bureaux régionaux de l'Union africaine. Le rapport de la mission d'évaluation initiale a servi de base à l'élaboration d'un projet d'accord de siège entre l'Union africaine et la République de Zambie.

Le 1er juillet 2018, en marge du Sommet de l'Union africaine tenu à Nouakchott (Mauritanie), l'accord d'accueil a été officiellement signé par l'Union africaine et la République de Zambie, ouvrant la voie à la transition du Secrétariat de l'ECOSOCC de la Commission de l'UA à Lusaka (Zambie).

Après le recrutement du premier groupe de nouveaux fonctionnaires pour le Secrétariat au troisième trimestre de 2019, et en prévision de leur déploiement imminent dans le nouveau Secrétariat à Lusaka, une deuxième équipe interdépartementale a entrepris une mission d'évaluation finale du 13 au 15 novembre 2019 pour déterminer l'état de préparation des nouvelles installations du Secrétariat conformément aux dispositions de l'accord de siège.

La mission d'évaluation a été immédiatement suivie d'une mission d'installation, du 15 au 30 novembre 2019, qui avait pour mandat de veiller à ce que les nouveaux locaux à usage de bureaux soient convenablement meublés et équipés afin de répondre aux besoins opérationnels du Secrétariat.

2. COMPOSITION DES ÉQUIPES D'ÉVALUATION ET D'INSTALLATION :

Les missions d'évaluation et d'installation ont été composées de personnel spécialisé de la Commission de l'UA, représentant les départements et unités suivants :

1. Secrétariat d'ECOSOCC à CIDO
2. AHRM
3. PBFA
4. Unité des achats
5. MIS
6. SSSD
7. Unité de gestion des installations.

La République de Zambie était représentée principalement par le Ministère des Affaires étrangères, avec la participation supplémentaire du Ministère de la justice et du Ministère des travaux publics et de l'approvisionnement.

3. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION ET OBSERVATIONS :

L'objectif principal de la mission d'évaluation finale était d'examiner les installations et les équipements proposés par le Gouvernement zambien pour le nouveau Secrétariat de l'ECOSOCC et de veiller à ce qu'ils soient conformes aux conditions stipulées dans l'accord de siège.

La mission d'évaluation s'est donc concentrée sur les principaux domaines suivants :

1. Locaux physiques du Secrétariat de l'ECOSOCC ;
2. Mobilier de bureau ;
3. Équipement informatique de bureau ;
4. Privilèges diplomatiques et protocole pour le personnel du Secrétariat ;
5. Dispositions de sécurité pour les locaux et le personnel ;
6. Véhicules de bureau.

Les observations de l'évaluation dans chaque domaine sont résumées ci-après :

Locaux physiques du Secrétariat de l'ECOSOCC :

Les locaux évalués par la mission d'évaluation finale comprenaient un ensemble de bureaux dans le nouveau complexe gouvernemental, un grand complexe de bureaux appartenant au gouvernement, qui accueille plusieurs ministères du Gouvernement zambien. L'espace alloué au Secrétariat de l'ECOSOCC est composé de onze (11) bureaux au 7^e étage de la tour principale. Le Secrétariat n'est pas le seul locataire de cet étage, car environ la moitié de celui-ci est occupé par une autre organisation.

Mobilier de bureau :

Les locaux inspectés étaient en grande partie non meublés au moment de la mission d'évaluation. Le Gouvernement zambien a indiqué qu'il prévoyait d'acheter le mobilier approprié après avoir consulté l'équipe d'évaluation afin de préciser les besoins spécifiques du Secrétariat.

Équipement informatique de bureau :

Les locaux n'étaient pas équipés de matériel informatique de bureau. Comme pour le mobilier de bureau, le Gouvernement zambien a prévu d'acheter le matériel approprié après avoir consulté la mission d'évaluation pour convenir des spécifications du matériel à installer.

Privilèges diplomatiques et protocole pour le personnel du Secrétariat :

Les éléments spécifiques des privilèges diplomatiques et du protocole ont été examinés par les deux parties et sont convenus comme suit :

- i. Inscription (carte d'identité) des membres du personnel de l'ECOSOCC et des personnes à leur charge ;
- ii. Exonération d'impôts pour le Secrétariat et le personnel ;
- iii. Importation en franchise de droits des véhicules et des effets personnels du personnel de l'ECOSOCC ;
- iv. Facilitation des permis de séjour pour le personnel de l'ECOSOCC et les personnes à leur charge ;
- v. Conversion des permis de conduire.

Dispositions de sécurité pour les locaux et le personnel :

L'équipe d'évaluation a constaté que, dans un certain nombre de domaines, les dispositions en matière de sécurité dans les locaux n'étaient pas conformes aux normes des installations de l'Union africaine. Il s'agissait notamment de l'absence d'un point de contrôle d'accès, de caméras de sécurité et d'un garde armé.

Véhicules de bureau :

Le gouvernement de la Zambie s'est engagé à détacher un véhicule du Ministère des Affaires étrangères au Secrétariat de l'ECOSOCC le 1er décembre 2019.

4. MESURES CORRECTIVES PRISES

Étant donné qu'un certain nombre des observations initiales susmentionnées divergeaient des attentes énoncées dans l'accord de siège, la mission d'évaluation et le gouvernement hôte sont convenus d'un certain nombre de mesures à mettre en œuvre pour que les installations soient plus conformes à l'accord de siège. Ces mesures sont résumées ci-après :

Locaux physiques :

Le désalignement le plus important entre les locaux observés et l'accord de siège concernait l'espace physique alloué au Secrétariat. Étant donné que le Secrétariat se trouve dans un bâtiment occupé par plusieurs ministères et situé à un étage partagé avec une autre organisation, le Secrétariat ne pourra exercer qu'un contrôle limité sur l'espace physique. Compte tenu des contraintes que cela impose en termes de sécurité, de conditions de travail et de possibilités d'expansion, la mission d'évaluation et le Gouvernement zambien sont convenus que les locaux actuels ne serviraient que de logement à court terme, l'objectif premier étant de permettre au Secrétariat de commencer ses activités à partir de Lusaka.

Comme mesure à moyen terme, les deux parties se sont engagées à identifier une installation autonome avant décembre 2020. Ces locaux autonomes correspondraient mieux aux besoins du Secrétariat et serviraient de secrétariat intérimaire jusqu'à ce que la solution à long terme de construction d'un bâtiment permanent soit réalisée pour abriter le Secrétariat. La feuille de route conjointe pour la transition convenue par les deux parties figure à l'annexe I.

Dans l'intervalle, l'équipe de l'UA a installé un certain nombre de partitions pour héberger les serveurs informatiques et a entrepris des travaux d'amélioration supplémentaires sur le site pour le rendre plus adapté aux opérations de l'UA.

Mobilier de bureau et équipement :

Afin d'accélérer le processus de meubler et d'équiper le Secrétariat pour le personnel d'appui dès décembre 2019, l'équipe de l'Union africaine a entrepris d'acheter une partie du mobilier et du matériel de bureau en utilisant les fonds approuvés au titre du budget de l'ECOSOCC pour 2019. En conséquence, l'équipe a acheté un certain nombre d'articles essentiels, notamment l'infrastructure du réseau informatique, les imprimantes et les photocopieurs et les postes de travail du personnel. Ces achats, combinés aux principaux achats du Gouvernement de la Zambie, permettraient de s'assurer que le Secrétariat est suffisamment équipé et meublé pour appuyer les opérations du personnel avant la fin de 2019, conformément à l'engagement pris par S.E. le Président de la Commission de l'UA envers le Gouvernement de la Zambie.

Dispositions de sécurité :

Si la liste complète des contrôles de sécurité nécessaires ne peut être appliquée qu'en cas de réinstallation dans une installation autonome qui sera sous le contrôle intégral de l'Union africaine, un certain nombre de mesures de renforcement de la sécurité ont néanmoins été prises dans l'espace actuel afin de le rendre plus conforme aux normes de l'UA. L'équipe de l'UA a installé une porte d'accès sécurisée pour contrôler les bureaux de l'ECOSOCC depuis le reste de l'étage. Le Gouvernement zambien, pour sa part, s'est engagé à installer un point d'accès sécurisé ainsi que des caméras de télévision en circuit fermé pour les locaux de l'ECOSOCC. Le gouvernement s'est en outre engagé à fournir des fréquences radio pour les équipements radio qui seront fournis par le SSSD de l'UA.

5. PROCHAINES ÉTAPES RECOMMANDÉES

Les actions décrites ci-avant placent le Secrétariat de l'ECOSOCC en position de commencer immédiatement ses opérations à partir de Lusaka (Zambie). Néanmoins, le Secrétariat commencera ses opérations à partir de zéro, avec un personnel réduit à un chiffre, et peut donc anticiper certains défis opérationnels initiaux communs à de telles circonstances. Par conséquent, afin de placer le Secrétariat naissant sur la meilleure base possible pour la réussite de ses opérations, les recommandations suivantes sont proposées à l'examen et à l'approbation de S.E. le Président de la Commission :

1. **Transition vers des locaux autonomes :** L'UA et le Gouvernement de la Zambie doivent accélérer les actions en vue de la réinstallation du Secrétariat intérimaire dans une installation autonome, et s'engager à respecter une feuille de route précise, assortie d'un calendrier, pour que cette transition soit réalisée avant décembre 2019, conformément au plan de transition conjoint convenu entre les deux parties. Cette démarche permettra de résoudre un certain nombre de problèmes actuels qui sont inhérents à l'emplacement des locaux provisoires sur un étage partagé dans un immeuble à plusieurs locataires. En plus de permettre à l'UA

d'effectuer les améliorations nécessaires en matière de sécurité, une installation autonome offrira un environnement de travail plus favorable et sera plus appropriée pour un organe de l'Union africaine.

2. **Solutions de transport** : A titre de mesure palliative provisoire, il est recommandé que S.E. le Président de la Commission, ou son délégué autorisé, autorise le Secrétariat du COMESA à Lusaka à remettre sous la garde temporaire du Secrétariat de l'ECOSOCC le véhicule appartenant à l'UA qui a été utilisé par l'Officier de liaison de l'UA auprès du COMESA et qui est actuellement inutilisé depuis le départ de l'Officier de liaison en 2018. Le véhicule fournira un appui indispensable aux opérations de transport du Secrétariat et sera rendu au COMESA dès qu'un nouvel agent de liaison de l'UA sera nommé. Comme mesure à moyen terme, il est recommandé que le Sous-comité du COREP pour les questions budgétaires approuve une demande de virement du Secrétariat de l'ECOSOCC pour lui permettre de réaffecter les fonds déjà approuvés, qui autrement resteraient inutilisés, à l'achat de véhicules pour l'utilisation permanente du Secrétariat.
3. **Détachement d'un fonctionnaire des finances de PBFA** : Étant donné que le premier lot de personnel du Secrétariat de l'ECOSOCC ne comprendra pas de fonctionnaire des finances, il est recommandé que le Vice-président de la Commission autorise le détachement d'un fonctionnaire des finances au Secrétariat de l'ECOSOCC à Lusaka pour appuyer les fonctions financières essentielles jusqu'au recrutement et déploiement d'un fonctionnaire des finances titulaire.

FEUILLE DE ROUTE COMMUNE POUR LA TRANSITION D'ECOSOCC À LUSAKA (ZAMBIE)			
Point	Responsabilité	Date d'achèvement	Indicateur(s) d'achèvement
Achat et installation de mobilier et d'équipement de bureau	Gouvernement zambien et UA	30 novembre 2019	Locaux à usage de bureaux entièrement équipés et prêts à appuyer les opérations du Secrétariat
Opérations de transport et de bureau <i>(conformément à l'accord de siège et au rapport de la mission d'évaluation de l'UA)</i>	Gouvernement zambien	30 novembre 2019	<ol style="list-style-type: none"> 1. Transfert de 2 véhicules de bureau (1 4x4 et 1 berline) 2. Désignation des chauffeurs de bureau 3. Désignation du personnel de nettoyage et d'entretien
Identification des possibilités de logement pour le personnel de l'ECOSOCC	UA avec l'appui du Gouvernement zambien	30 novembre 2019	Options d'hébergement identifiées pour le personnel entrant
Finalisation du rapport de la mission d'évaluation et de la feuille de route commune pour la mise en œuvre	Équipe de la mission d'évaluation et Gouvernement de la Zambie	à déterminer	Rapport de la mission d'évaluation et feuille de route pour la mise en œuvre conjointe convenus par les deux parties
<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du premier groupe de personnel : - <i>Chef du Secrétariat</i> - <i>Chef des programmes</i> 	Secrétariat de l'ECOSOCC	30 novembre 2019	Arrivée du Chef du Secrétariat et du Chef des Programmes pour prendre leurs fonctions
Opérations bancaires	Secrétariat de l'ECOSOCC (avec l'appui du Gouvernement zambien)	7 décembre 2019	Compte(s) bancaire(s) de l'ECOSOCC ouvert(s)
<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du deuxième groupe de personnel : - <i>Chef des finances,</i> - <i>Agent principal de communication,</i> 	Secrétariat de l'ECOSOCC	décembre 2019 - janvier 2020	Arrivée du 2e lot de fonctionnaires recrutés pour prendre leurs fonctions

<ul style="list-style-type: none"> - Agents de programmes, - Officiers de bureau, - Responsable des achats, - Adjoint administratif Assistant aux achats. 			
<p>Privilèges diplomatiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cartes d'identité, 2. Enregistrement exonéré de taxes et de droits de douane, 3. Conversion des permis de conduire. 	Gouvernement de la Zambie	31 décembre 2019	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cartes d'identité, documents d'autorisation d'exonération fiscale et de franchise de droits délivrés au personnel dans le mois suivant le déploiement à Lusaka 2. Documents d'autorisation délivrés à l'appui de la conversion des permis de conduire du personnel au régime de la SADC
Déploiement du 3e groupe de personnel	UA	mars/avril 2019	Arrivée du troisième lot de personnel pour prendre leurs fonctions
Identification de locaux provisoires autonomes, conformément au plan à moyen terme convenu	Gouvernement de la Zambie Avec le soutien du Secrétariat de l'ECOSOCC	A partir de janvier 2020	Identification et sélection de locaux autonomes appropriés
Réinstallation dans des locaux autonomes	Secrétariat de l'ECOSOCC Avec le soutien du Gouvernement de la Zambie	Avant décembre 2020	Secrétariat de l'ECOSOCC réinstallé et fonctionnant dans des locaux provisoires autonomes.

**PROJET DE
DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE
ET CONSEIL CULTUREL (ECOSOCC)
Doc. EX.CL/1207(XXXVI)**

Le Conseil Exécutif,

1. PREND NOTE:

- i. des diverses communications sur l'ECOSOCC et les recommandations qui y figurent;
- ii. de l'élargissement de la capacité opérationnelle du secrétariat de l'ECOSOCC et le potentiel qu'il offre pour étendre la portée et l'impact de ses programmes dans tous les États membres de l'Union;

2. FÉLICITE:

- i. La République de Zambie pour sa collaboration avec la Commission pour assurer la relocalisation réussie du secrétariat de l'ECOSOCC.
- ii. La Commission pour ses efforts diligents pour assurer la mise en œuvre de la décision de relocalisation du secrétariat de l'ECOSOCC en plus des décisions antérieures des organes directeurs sur l'ECOSOCC;

3. DEMANDE:

- i. A la Commission de collaborer avec le secrétariat de l'ECOSOCC pour déterminer les mesures budgétaires appropriées pour soutenir le recrutement de personnel et les dépenses capitales initiales du nouveau secrétariat.
- ii. Au gouvernement de la Zambie et à la Commission de travailler ensemble pour identifier et sécuriser une installation autonome pour le secrétariat de l'ECOSOCC conformément au plan de transition conjoint convenu entre les deux parties à la fin de la mission d'évaluation finale à Lusaka.
- iii. A la Commission et aux États membres de faciliter et soutenir une proposition de budget rationalisé à la mesure des capacités opérationnelles et programmatiques nouvellement élargies de l'ECOSOCC.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2020-02-07

Activity Report of the Economic, Social and Cultural Council (ECOSOCC)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8732>

Downloaded from African Union Common Repository